Eglise Notre-Dame de Lourdes. — Voici l'ordre des cérémonies du pélérinage pour cette semaine :

Le lundi 16, à six heures, messe de communion. A cette messe et au salut du soir, assisteront les paroissiens du chemin des Mottes.

Le mardi 17, à six heures, messe et communion. A cette messe et au salut du soir, assisteront les paroissiens du hameau des Phalempins. — A huit heures et demie, Messe de Pélérinage par M. l'abbé Thibaut, aumônier de la Sainte-Union des Sacrés-Cœurs les chants seront exécutés par les élèves du pensionnat.

Le mercredi 18, à six heures, messe de Pélérinage pour les paroissiens de la rue Sainte-Germaine,

Le jeudi, 19. — A dix heures, grand'messe solennelle par le R. P. Jambart, aumônier du pensionnat Saint-Michel ; les chants seront exécutés par la société chorale du pensionnat. — Vêpres à deux heures et demie. — A six heures et demie, récitation du Rosaire et Salut solennel pour les membres de l'Archiconfrérie et pour les malades et infirmes recommandés par les pélerins.

Le vendredi 20. — A six heures, messe de pélerinage pour les paroissiens de la rue Saint-Blaise.

Le samedi 21. A six heures, messe de Pélerinage pour les paroissiens de la rue Saint-Louis.

Le dimanche 22. A neuf heures trois quarts, Inauguration du Maître-Autel, érigé en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes, patronne de la paroisse. — Grand'Messe solennelle à dix heures ; Vêpres à deux heures et demie ; les chants seront exécutés par la société chorale du Cercle catholique de Wattrelos. A six heures et demie, récitation du Rosaire et Salut solennel pour les membres de l'archiconfrérie et pour les malades et infirmes recommandés par les pélerins.

LILLE

Le nouveau commandant des pompiers. — La nomination de M. Victor Druez au grade de commandant du bataillon des sapeurs-pompiers de Lille, en remplacement de M. Labbé, est aujourd'hui officielle. Un décret en date du 10 courant, rendu sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur, consacre cette nomination, que nous avions laissé prévoir, il y a déjà quelque temps.

M. Le Gavrian, député du Nord, a envoyé la lettre suivante au *Progrès du Nord* :

« Monsieur le rédacteur en chef du *Progrès du Nord*, Lille,

» Je lis dans votre journal du 15 mai l'article suivant :

» *Nos honorables !* — On discutait hier à la Chambre la loi sur les sucres qui est capitale pour notre » département.

» Savez-vous où était M. Le Gavrian pendant ce » temps-là ?

» Au concours hippique de Lille !!!

» — Votre reporter s'est absolument trompé, monsieur le rédacteur. — Je n'étais pas au concours hippique de Lille. — J'étais à la Chambre des députés, comme j'y suis *toujours, à toutes les séances*.

» J'y applaudissais le discours de M. Ribot et je l'engageais vivement à maintenir, malgré l'opposition de la commission du budget, son amendement de prise en charge à 6.50 que nous voterons tous lundi.

» Je compte sur votre équité, monsieur le rédacteur *en chef*, pour *insérer* cette rectification dans votre plus prochain numéro,

» Veuillez agréer, etc. » *P. Le Gavrian*,
» député du Nord. »

Souscription scolaire en faveur des écoles libres des paroisses pauvres de Lille. — Mmes Lefebvre, 2,000 fr. — Ch. Demesmay, 500 fr. — MM. les comte de Caulaincourt 300 fr. — Crespel-Tilloy, 1,000 fr. — Rigot-Stalars et fils, 300 fr. — Gustave Bernard, 200 fr. — Scalbert, 350 fr. — Baillieu-d'Avrincourt, 200 fr. — Albert Crespel, 300 fr. — Emile Delesalle, 200 fr. — Modeste Delahaye, 300 fr. — Maurice Bernard, 500 fr. — Dupont-Claro, 300 fr. — Henri et Louis Rogé, 200 fr. — Camille Remy, 500 fr. — Alphonse Delesalle, 300 fr. — Alfred Masse, 500 fr. — A. Dujardin, 500 fr. — Henri Fremaux, 200 fr. — C. Remy, 500 fr. — Total, 9,150 fr.

Liste précédente, 68,500 fr. Ensemble : 77,650 francs.

Courses de Lille. — Voici la liste des engagements pour le handicap international au trot attelé de la réunion du 30 mai :

Petouchoke, à M. Dambricourt-Legrand ; *Gordon*, à MM. A. Sagot et Piquet ; *Urvel*, à M. B. Van Acker ; *Nana*, à MM. Bouquiey et Herbay ; *Moscou*, *Olga* et *Saréma*, à M. Anatole Corman ; la *Furia*, à M. Vittecoq ; *Letonne*, à M. Bassigny ; *Thabor*, à M. Folupt fils ; *Violette*, à M. E. Mestarquit ; *Gramotiey*, à M. Callaert ; *Diva*, à M. Paul Louis ; *Grandhain*, et *Caoutchouc*, à M. Dobigies ; *Polisson*, à M. Vandenberghe ; *Doré*, à M. Meurisse ; *Fortunée* à M. Vantosveldt.

Le handicap sera publié le lundi 23 mai.

1er Régiment territorial d'infanterie. — Le général Delagrange, adjoint au gouverneur de Lille, a adressé au 1er régiment territorial d'infanterie l'ordre du jour suivant :

Sous-officiers, caporaux et soldats du 1er régiment territorial d'infanterie,

Avant de vous laisser rentrer dans vos foyers, je crois de mon devoir de vous féliciter tous :

En premier lieu, de l'empressement patriotique avec lequel vous vous êtes rendus, aux jour et heure indiqués, au lieu de convocation.

En deuxième lieu, de la bonne conduite que vous avez tenue pendant la période ;

En troisième lieu, de votre belle tenue sous les armes et des progrès sensibles apportées à votre instructions militaires.

Je remercie également vos officiers du zèle et de l'intelligence qu'ils ont apportés dans vos exercices.

Je remercie surtout votre sympathique et dévoué colonel, qui a supérieurement dirigé votre instruction.

Si un jour la patrie a besoin de vos services, je ne crains pas de le dire, elle pourra absolument compter sur vous. Oui, vous saurez être à la hauteur de votre tâche ; vous vous montrerez les dignes émules de vos camarades de l'armée active

En rentrant dans vos familles, vous aurez à cœur d'y montrer cet esprit d'ordre et de régularité que l'on acquiert dans la vie militaire même lorsqu'on n'y reste qu'un temps relativement court.

Incendie. — Lundi matin, à 10 heures 1/2, un magasin de matières premières, l'*Union lumière*, rue de Wazemmes, a été complètement détruit par un incendie. Ce bâtiment qui mesure environ 30 mètres sur 40 n'a pas d'étage. Il se trouve séparé de l'usine par une rue. On dit que la valeur des marchandises brûlées est de 80,000 fr.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 6 mai 1887

Compte-rendu analytique du *Journal de Roubaix*

(SUITE. — Voir le *Journal de Roubaix* du 15 mai)

Présidence de M. Julien LAGACHE, maire

La « Grande-Fanfare »

M. A. SENNEVILLE lit ce rapport :

« Messieurs, par sa lettre, en date du 11 janvier dernier, M. le président de la Grande-Fanfare sollicite que la subvention annuelle allouée à la société soit portée de 800 francs à 2,000 fr. Vos commissions pensent que présentée sous cette forme la demande précitée ne peut être favorablement accueillie.

» Toutefois, dans le but d'encourager cette société qui est en voie de réels progrès et vu les services qu'elle rend à notre corps de pompiers, nous vous proposons, Messieurs, d'allouer à la Grande-Fanfare, a titre exceptionnel, un subside de 1,000 fr. avec lequel il lui sera possible de transformer son instrumentation et la mettre au diapason normal.

» Signé : A. Senneville, Harinkouck, Faidherbe, Comeire, Delannoy, Roche, Buisine, Legrand. »

M. le DOCTEUR CARRETTE. — Quels sont ces services rendus par la *Grande Fanfare* aux sapeurs-pompiers ?

M. A. SENNEVILLE. — Elle accompagne les pompiers dans leurs sorties.

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — Les pompiers ont des fifres et des tambours ; c'est inutile. Mais la *Grande-Fanfare* ne répète-t-elle pas dans le local des pompiers ? Et n'a-t-elle pas le gaz pour rien ?

M. A. SENNEVILLE. — C'est bien ainsi.

M. le DOCTEUR CARRETTE. — Voilà des dépenses, des subventions que je ne comprends pas. On va toujours en avant. On donne à ceux-ci, on donne à ceux-là. Quant a moi, je croirais manquer à ma conscience en faisant ce gaspillage des deniers publics.

M. ALFRED REBOUX. — Nous subventionnons des sociétés qui propagent le goût de la musique dans la population et dont plusieurs ont jeté un grand lustre sur le drapeau artistique de Roubaix. Ces sociétés se composent surtout d'ouvriers et d'employés qui utilisent leurs loisirs d'une façon très heureuse et très intelligente. Ici, plus qu'ailleurs, il est bon et utile d'élever le niveau artistique, de former le goût populaire sous toutes les formes. L'argent que nous dépensons pour cela n'est pas de l'argent perdu et j'avoue, qu'en votant ces subventions, je ne me suis jamais cru un délapidateur des deniers publics.

M. le DOCTEUR CARRETTE. — Vous donnez aujourd'hui mille francs à la *Grande Fanfare*; je vois à l'ordre du jour, la *Fanfare Delattre* qui sert d'avant garde pour demander à son tour un subside.

Vous vous autoriserez de ce que vous aurez fait pour la *Grande Fanfare*, à l'effet d'accorder aussi un subside à la *Fanfare Delattre*, car vous n'aurez pas plus de raison de refuser à l'une qu'à l'autre; puis défileront l'*Union des Trompettes*, la *Cœcilia*, la *Concordia*, etc., il n'y a pas de raison pour que cela finisse.

M. A. SENNEVILLE. — On pourrait traiter toutes les sociétés sur le même pied.

Cris. — Non ! Non !

M. ALFRED REBOUX. — Je voudrais que l'on subventionnât les sociétés selon leur ancienneté et selon le nombre de leurs membres, selon le rang et les succès qu'elles obtiennent dans les concours.

M. le DOCTEUR DERVILLE. — Il y aurait là un danger, c'est que les sociétés non subventionnées, disparaîtraient.

M. ALFRED REBOUX. — Il y aurait cependant une mesure à prendre. On prétend qu'il y aurait, actuellement, des sociétés chorales qui ne seraient plus assez nombreuses pour mériter leur subvention ; il faudrait le savoir. Je crois qu'il serait bon de graduer les encouragements.

M. le DOCTEUR DERVILLE. — L'importance des succès dans les concours dépend de l'importance du concours lui-même. Il faut bien admettre qu'il y aura plus de mérite à obtenir des prix dans une grande ville, comme le Havre que dans une localité moindre.

M. ALFRED REBOUX. — Soit, mais il ne doit pas être difficile de trouver une formule équitable. Je demande le renvoi de ma proposition aux commissions.

M. P. DESTOMBES. — Je tiens à constater que, jusqu'à maintenant, la ville n'a entendu subventionner que les sociétés qui jouent dans nos concerts publics.

M. ALFRED REBOUX. — On subventionnait les sociétés, avant la création des concerts de Barbieux ; il est juste cependant d'exiger que les sociétés subventionnées jouent ou chantent en public.

M. P. DESTOMBES. — La *Fanfare Delattre* n'a plus touché de subvention du jour où elle n'a plus joué à Barbieux.

M. ALFRED REBOUX. — L'abstention de cette société n'était-elle pas pour ainsi dire forcée?

M. A. SENNEVILLE. — Elle ne pouvait plus se présenter en public avec ses uniformes.

M. ALFRED REBOUX. — Je ne voulais pas donner la cause ; mais c'est bien cela.

M. le MAIRE. — Je mets aux voix le renvoi aux commissions de la proposition de M. Reboux. — Adopté.

Les conclusions du rapport sont ensuite adoptées.

Huis-clos

M. le MAIRE prononce le huis-clos.

Le Conseil est d'avis de recommander à la bienveillance de l'administration, Mme veuve Pérus, employée depuis vingt-cinq ans à la Condition publique où elle a souvent fourni des heures de travail supplémentaire pour lesquelles elle n'a jamais été payée. Il estime qu'on ne peut laisser sans la gêne une employée aussi zélée et qu'il y aurait lieu de lui allouer une indemnité que l'Administration pourrait fixer de concert avec la commission du Conditionnement.

Le Conseil vote la somme de 125 fr. montant d'une demi-bourse à l'Institut des sourdes-muettes de Lille pour le second semestre de 1887, en faveur de la jeune Nestorine Varlet.

La séance est levée à 10 h. 40.

SPORT

CONCOURS HIPPIQUE DE LILLE

8e Journée, dimanche 15 mai

Le temps eût été magnifique sans les continuels tourbillons de poussière soulevés par une bise quelque peu froide qui diminuait considérablement le charme de cette dernière réunion où toutes les élégances s'étaient donné rendez-vous, et permettaient de comparer les tribunes à une vaste corbeille printanière des plus délicieuses fleurs de l'aristocratie féminine du *Tout-Lille* et du *Tout-Roubaix*.

Cette journée a été d'ailleurs dans son ensemble celle qui, entre toutes, a offert au public la plus grande somme d'intérêt :

Attelages de chevaux de trait à toute espèce de voitures propres à ce genre de service, à 4 chevaux, à 2 chevaux et un cheval, auxquels le jury a décerné des prix et des flots de rubans.

« *Flots* » est bien le mot qui convient, car les juges se sont montrés quelque peu prodigues. 40 chevaux ont été jugés dignes de récompense; — Ce sont pour ne citer que les principaux, ceux de MM. Masse-Meurisse, Bossut, Leon Delattre, Lecour, Caron, Houzé, Lepay, Hovine, Steverlynck, etc.

A trois heures et demie, défile de tous les splendides attelages primés pendant le concours, et nous ne pouvons résister au désir de signaler à nouveau le magnifique équipage à quatre de M. Mayeur, et celui de M. Paix, le très brillant attelage à deux de M. Gustave Wattinne fils, qui faisait l'émerveillement de tout le monde et surtout des nombreux amateurs. — celui fort brillant aussi de M. Le comte d'Hespel, les deux chevaux coquets, attelés en tandem, à M. Meurisse, et enfin les attelages de MM. Maurice Bossut, Warguy, Hovine et Poulier-Kétel.

A quatre heures ont été courus les prix de la Coupe, (19 sauts d'obstacles pour gentlemen en habit rouge), vivement disputés entre neuf chevaux, tous d'un réel mérite, et attribués, savoir : Le 1er, 1000 francs, à *Robin des Bois*, monté par M. le vicomte de Joubert et les quatre autres d'une égale valeur de 100 francs, à : *Ninon*, à M. Léon Lefebvre, montée d'une manière toute française par M. Georges Willaert, salué par des applaudissements à l'issue de son très beau parcours; *Bridaine*, à l'excellent écuyer M. le baron de Thouron ; *Behagnies*, à M. Edouard Grardel et *Fancy* à M. Baudon.

Puis enfin a eu lieu le défilé, avec sauts de haies, des chevaux de selle primés, dont beaucoup étaient de toute beauté et avaient de superbes allures.

Le public qui fréquente le concours hippique pendant les deux journées de dimanche est un public tout particulier. Moins difficile que celui de la semaine, il est surtout plus enthousiaste. On sent qu'il éprouve un réel plaisir à suivre les épreuves, et il applaudit franchement quand il est satisfait. Par contre il s'amuse beaucoup des petites fautes, d'une barrière renversée, d'un saut de rivière manqué, d'un chapeau qui s'envole. C'est ce qu'on appelle un public bon enfant.

Et peut-être après tout n'est-il pas plus mauvais juge qu'un autre. Il l'a prouvé en applaudissant quand même un de nos plus sympathiques sportsmen, M. Edouard Ribaucourt, tombé au troisième saut de la double haie et qui n'en est pas moins un cavalier de premier ordre, incomparable ne serait pas trop dire. M. Ribaucourt a continué toutefois son parcours apprécié comme l'un des meilleurs et des plus beaux, par les amateurs compétents.

En résumé, le concours de Lille a été cette année fort intéressant à tous égards, et a démontré une fois de plus le goût, la passion même du public pour les réunions hippiques; mais chacun témoignait ses regrets de n'y avoir point vu figurer en tenue les vaillants officiers qui y apportaient tant d'entrain et de brio. N...

CONCERTS ET SPECTACLES

Fanfare Delattre. — C'est le jeudi 26 mai prochain, à l'Hippodrome, qu'aura lieu le concert organisé par la *Fanfare Delattre* ; elle exécutera les morceaux du concours international du Havre, soit deux morceaux imposés et deux morceaux au choix dont un est dû à la plume de notre éminent concitoyen, M. Victor Delannoy.

Le *Choral Nadaud* prête son gracieux et bienveillant concours à cette solennité musicale; il doit interpréter trois chœurs de son brillant répertoire.

On peut se procurer des cachets à l'avance au siège de la société et dans les différentes régies de la ville.

Le programme paraîtra dans quelques jours.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du lundi 16 mai 1887

Présidence de M. le conseiller HIBON

Ministère public : M. de SAVIGNON, avocat général.

1re affaire.

TENTATIVE DE VOL A TOURCOING

LES ACCUSÉS

Ils s'appellent Emile Grimonprez et Florimond Desurmont. Le premier, trieur de laine, est âgé de 31 ans, étant né le 11 février 1856. Le second, ouvrier peintre en bâtiments, a 28 ans, car il est né le 3 juillet 1858. L'un et l'autre habitaient Tourcoing, leur lieu de naissance.

EXPOSÉ DES FAITS

L'accusation impute à Grimonprez et à Desurmont une tentative de vol qui aurait été commise à Tourcoing, avec les circonstances aggravantes de nuit, de maison habitée, de pluralité d'auteurs, d'escalade et d'effraction extérieure. Voici, d'après le ministère public, comment les faits se sont passés :

Le 5 février dernier, M. Duquesne, peintre décorateur, se mariait. Le repas de noces se donnait chez lui ; mais, pendant ce repas, sa domestique fut envoyée dans le voisinage, chercher la monnaie d'une pièce de 5 fr. En chemin, elle fut accostée par Desurmont et révéla à celui-ci que son maître partait le soir même, pour faire son voyage de noces. Desurmont aurait alors songé à profiter de l'absence de M. Duquesne pour s'introduire dans la maison de ce dernier.

De cette maison dépend une petite cour close par une palissade. Vers sept heures du soir, Desurmont, accompagné de Grimonprez, aurait d'abord escaladé cette palissade. A l'aide d'une échelle trouvée dans cette cour, tous deux seraient ensuite montés sur le toit de la cuisine, d'où ils ont pu atteindre une fenêtre du premier étage. Ils ont fracturé cette fenêtre et, l'escaladant, ont pénétré à l'intérieur de l'habitation.

Ils sont descendus au rez-de-chaussée où ils ont enlevé leurs souliers, afin de faire moins de bruit en marchant. Ils sont ensuite remontés à l'étage et entrés dans la chambre à coucher de M. Duquesne. Dans cette chambre se trouvaient notamment des bijoux et cadeaux de noces.

Les malfaiteurs ont, en effet, ouvert et fouillé une garde-robe et une commode. Ils en retirèrent divers bijoux qu'ils se disposaient à emporter.

Mais, sur ces entrefaites, rentra la domestique qui avait quitté la salle où se donnait le repas de noces, pour revenir à la maison de son maître, préparer les bagages de ce dernier. Entendant du bruit au premier étage, elle s'en alla réclamer le secours d'un voisin qui, s'étant armé, consentit à l'accompagner.

Les voleurs avaient, de leur côté, entendu la rentrée de la servante. Pris de peur, ils s'étaient empressés de se sauver et, dans leur précipitation à fuir avaient laissé sur la tablette de la commode, tous les bijoux qu'ils avaient l'intention de soustraire.

Ils avaient aussi abandonné, à l'endroit où ils les avaient déposées, leurs chaussures qu'ils n'avaient pas eu le temps de reprendre. Desurmont avait, de plus, oublié dans la chambre de M. Duquesne, sa casquette qui fut retrouvée sous un meuble de cette chambre.

L'accusation déclare que les deux accusés Grimonprez et Desurmont ont, durant l'instruction, avoué les faits qui leur sont reprochés.

Défenseurs : Me Gauche et Le Glay.

Desurmont et Grimonprez ont été condamnés, chacun à trois ans de prison.

2e affaire. — **Vol qualifié à Lille**

C'est sur la Grand'Place de Lille que, le 25 février 1887 après-midi, se rencontrèrent les nommés François-Corneille Mausard, garçon-boulanger et âgé de 21 ans, Pierre-Joseph Smidts, âgé de 36 ans, ouvrier tourneur en fer, Alexandre Leemans, âgé de 22 ans, garçon de café ou patissier, et Pierre Vandekerckove, tisserand, âgé de 33 ans. Tous sont nés en Belgique, à Anvers et Gand. On a sur eux les plus mauvais renseignements et les trois premiers ont déjà été maintes fois condamnés.

Ces individus résolurent de dévaliser, le soir même un magasin de bijouterie et quand la nuit fut venue, s'étant munis chacun d'une grosse pierre, ils se dirigèrent vers la rue Neuve où ils comptaient briser la devanture du n° 15 ; mais, à cause de l'animation que cette rue présentait, ils renoncèrent à mettre ce projet à exécution. Ils renoncèrent également à dévaliser le magasin de M. Lagache, bijoutier, place du Théâtre. La rue du Vieux-Marché-aux-Fromages leur parut plus favorable à leurs desseins. Ils brisèrent, en effet, à coups de pierre, la glace du magasin de MM. Gini.

Ils ont fait eux-mêmes sur les lieux à M. le juge d'instruction, le récit de ce vol. Mausard, Smidts et Leemans auraient lancé chacun une pierre dans la devanture, pendant que Vandekerckove faisait le guet à quelques pas d'eux. Seuls, Leemans et Mausard seraient parvenus à faire main-basse sur des bijoux, mais ils furent presqu'aussitôt arrêtés, l'un par un soldat du nom de Noé et l'autre par M. Charles Gini.

Mausard était encore nanti d'un écrin renfermant une feuille de marronnier ornée de diamants, d'une valeur de 550 francs, et Leemans d'une boîte contenant quinze paires de boucles d'oreilles, valant en moyenne 15 francs chacune. On retrouva, d'ailleurs, dans la rue différents bijoux et trois montres fort endommagées, d'une valeur de 300 francs. MM. Gini constatèrent enfin la disparition d'objets d'une valeur totale d'environ 240 francs.

Smidts et Vandekerckove se constituèrent prisonniers le soir même. Si les accusés avaient réussi, tous devaient, au contraire, se retrouver à la porte de Gand, immédiatement après le vol, et se rendre à pied en Belgique où ils auraient partagé le produit de ce méfait. Ils n'ont, à l'instruction, manifesté d'autres regrets que celui d'avoir échoué dans la réalisation de leur plan criminel.

Défenseurs : Me Le Banneur, Couhé, Ribeire et Maroniez.

Mansart, Smits et Leemans ont été condamnés à huit ans de travaux forcés.

Vandekerkove a été acquitté.

3e affaire. — **Vol qualifié à Wavrechin-sous-Denain**

Voici les noms des accusés : 1° Charles-Henri Monsergent, 19 ans, journalier à Denain, né à Saulzoir (canton de Solesmes), le 14 janvier 1868; 2° Hubert-Joseph Deligny, 28 ans, mineur à Denain, né à Haulchin, le 22 juin 1858; 3° Alexis-Joseph Delattre, 51 ans, chiffonnier à Denain, né à Sauchy-Lestrée, le 10 avril 1836. Tous ont mauvaise réputation : Ce sont des repris de justice.

Dans la nuit du 19 au 20 novembre 1886, des malfaiteurs ont pénétré dans la fabrique de sucre de Wavrechin-sous-Denain, qui appartient à Mme Vve Delinsel. Ils se sont emparés de treize coussinets en bronze, d'une valeur de 200 fr. environ, et de trois tuyaux en cuivre.

Pour commettre cette soustraction, ils se sont d'abord introduits dans la cour, en faisant sauter le cadenas de la barrière en fer, puis dans le bâtiment même de la fabrique, en passant par une fenêtre dont ils cassèrent un carreau.

L'on soupçonna immédiatement Henri Monsergent. Peu de jours avant, en effet, il avait parlé de son intention d'aller voler à la sucrerie de Wawrechain. Il avait même demandé à un nommé Poulle de l'accompagner.

Une instruction fut donc ouverte contre lui, mais elle ne tarda pas à être aussi dirigée contre Deligny et Delattre, à la suite de révélations faites par des filles en présence de qui ils avaient arrêté leur dessein criminel.

L'un d'eux, retrouvé en Belgique où il s'était réfugié, fit des aveux complets : C'est Deligny et, se fondant sur ses aveux, l'accusation précise ainsi que a été, selon elle, le rôle de chacun des accusés :

Le projet fut conçu par Monsergent qui connaissait parfaitement la disposition de la fabrique, pour y avoir travaillé en 1879, 1880 et 1881. Il exécuta ce projet avec Deligny, sans la participation d'un nommé Deminal qui, mis d'abord dans le complot, en fut presqu'aussitôt écarté.

Après être entrés dans l'usine, avec effraction et escalade, et s'y être emparés des pièces de bronze et de cuivre, ils les mirent dans deux sacs et s'en allèrent les déposer non loin de là, près du pont du chemin de fer.

Delattre averti serait immédiatement arrivé pour charger les sacs sur sa voiture et les aurait transportés chez un marchand de chiffons de Valenciennes qui lui acheta et paya, séance tenante, les tuyaux et les coussinets. Sur le prix, Monsergent et Deligny n'auraient reçu que 15 fr. chacun.

Monsergent a, néanmoins, persisté à se prétendre innocent. L'accusation fait remarquer que Deligny n'a aucun intérêt à le dénoncer faussement. D'autre part, elle ajoute que son recit doit être l'expression de la vérité, car il est trop précis pour ne pas l'être, trop exactement confirmé par les témoignages de ceux qui ont entendu Monsergent parler de son projet criminel, rechercher des complices et arrêter avec eux les moyens d'exécution.

Quant à Delattre, il a fini par reconnaître qu'il a, dans la matinée du 20 novembre dernier, transporté et vendu au marchand de chiffons des morceaux de métal livrés par Deligny; mais il soutient qu'il ignorait leur origine frauduleuse.

L'accusation déclare, au contraire, que sa bonne foi est inadmissible, démentie par les révélations de Deligny et par l'information. Si son intervention, dit elle, avait été aussi naturelle qu'il le prétend, il en eût fait l'aveu dès son premier interrogatoire, au lieu de la nier pendant longtemps. Ce ne saurait être par pur hasard qu'il a, le 20 novembre, passé avec son cheval et sa voiture vide, près du pont, à l'endroit même où Deligny se tenait et venait de déposer le bronze et le cuivre volés. Enfin, s'il n'avait pas été le complice de Monsergent et de Deligny, il n'aurait point consenti à emporter et vendre des marchandises dont la possession par eux ne pouvait lui paraître naturelle et qu'ils lui remettaient même dans circonstances particulièrement suspectes.

Il aurait passé avec eux une partie de la journée qui a précédé la nuit du vol. Quelques jours après, on le voit, d'après l'accusation, pousser les témoins à mentir et chercher ainsi à soustraire Monsergent aux recherches de la gendarmerie On le voit également, lorsqu'il se sent menacé à son tour, se défaire de sa voiture de peur qu'elle ne soit reconnue.

Défenseurs : Me Bailleux, Maroniez et Plouvier.

NORD

Douai. — *Elections municipales du 15 mai.* — Il y a eu 3,773 votants sur 5,546 inscrits.

M. Drumel, ancien député, professeur à la Faculté de droit, qui, devant le conseil supérieur de l'instruction publique dont il est membre, a plaidé la cause de Douai, passe en tête de liste avec 3,647 suffrages.

M. de Folleville, ancien doyen de la Faculté de droit, demissionnaire, puis révoqué à l'occasion de la question des Facultés, arrive cinquième avec 3636 voix.

M. le sénateur Merlin, ancien maire, n'est élu que le 22e avec 3570 voix, ses deux anciens adjoints, MM. Maugin et Hanotte le précèdent immédiatement, n'étant réélus que les 20 et 21es avec 3581 et 3577 suffrages.

Viennent ensuite les cinq conservateurs, leurs partisans ayant scrupuleusement observé la trêve des partis en votant pour la liste entière, sans que leurs adversaires dissent de même.

PAS-DE-CALAIS

Importante arrestation à Arras. — La police d'Arras a cueilli samedi soir, au moment où il se disposait à monter en wagon, un audacieux malfaiteur qui s'est rendu coupable d'un vol de 30,000 francs en Belgique.

BELGIQUE

Bruxelles. — *L'agitation.* — Un bataillon de ligne a quitté Anvers samedi soir. Il a été dirigé sur Charleroi.

Les directeurs des charbonnages seraient venus annoncer au parquet qu'ils ne répondaient pas de la continuation du travail, et qu'il n'y avait pas lieu d'avoir confiance dans les dispositions des ouvriers.

On annonce que Charleroi recevra aussi de la cavalerie.

Les autorités sont sur le qui-vive.

La manifestation, qui devait avoir lieu dimanche à Braine-le-Comte, a été interdite par la police.

L'*Etoile* dit que, malgré l'interdiction, un train spécial de Bruxelles a amené quatre cents manifestants.

Le cortège se forma à deux heures, rue de la Station, drapeaux rouges en tête.

Un détachement de gendarmerie fit circuler les manifestants.

Au passage du cortège, il y eut des bousculades et des cris, mais aucune bagarre.

Vers quatre heures, une grande animation se produisit parmi les groupes nombreux qui se trouvaient dans la rue de la Station.

Un gendarme frappa d'un coup de sabre un ouvrier qui tomba baigné dans son sang.

Cet ouvrier, disent les uns, avait hué le gendarme. D'autres prétendent qu'il avait cherché à arrêter son cheval.

Le premier noir du Congo baptisé en Belgique. — Une cérémonie touchante entre toutes a été célébrée vendredi dernier dans la chapelle de l'archevêché de Malines. Pour la première fois, l'archevêque y a donné la confirmation à un enfant du Congo, le jeune Wamba, fils d'un chef de tribu. Ce jeune noir, amené à Anvers il y a sept mois, avait été accueilli par la famille Walford, puis par Mgr Oswald vanden Berghe et Mme de Wolf, dont le dévouement à l'œuvre de civilisation du Congo est bien connu. Doué d'une vive intelligence, Wamba apprit en peu de temps les rudiments du français et du flamand, grâce aux leçons des excellents maîtres des écoles d'Anvers.

Les examinateurs ecclésiastiques furent émerveillés de ses réponses sur les matières religieuses Jeudi dernier il reçut le baptême des mains de Mgr van den Berghe, dans la belle église de Saint-Joseph. Notre bien aimée souveraine avait daigné servir de marraine au premier congolais baptisé en Belgique et avait délégué l'honneur de la représenter à Mme de Wael, femme de l'honorable bourgmestre d'Anvers. M. de Cock d'Hanis, président de la fabrique de St-Joseph, était parrain du néophyte. Une foule sympathique et recueillie assistait à la pieuse cérémonie. Avec la bonté qui la caractérise, notre gracieuse Reine avait fait parvenir à son pupille africain une magnifique montre en or avec chaine et accessoires. Le jeune Wamba témoignait par ses larmes qu'il comprenait la haute faveur dont il était l'objet.

Sa Grandeur l'archevêque conféra avec une émotion visible le sacrement de la confirmation au nouveau chrétien, et celui-ci fit, le lendemain, sa première communion dans l'église de Saint-Joseph avec une ferveur très edifiante. Wamba est parti dimanche pour le Congo, et s'acquittera des fonctions d'interprète sur le vapeur desservant Anvers et Boma. Il portera désormais, les noms de *Henri-Léopold*. On assure qu'un certain nombre de jeunes Congolais viendront en Belgique pour y recevoir l'instruction. Ils deviendront d'excellents promoteurs de cette œuvre de civilisation de l'Afrique équatoriale, dont l'illustre cardinal de Lavigerie a pu dire qu'elle serait l'éternel honneur du roi Léopold II et l'entreprise la plus colossale de ce siècle.

Cadeaux au Pape. — Lorsque S. S. Léon XIII était nonce à Bruxelles, il habitait rue du Sablon, numéro 7.

Le comité pontifical a eu l'heureuse idée de faire photographier cette demeure, et un exemplaire, grand format, sera encarté dans le livre d'or que la Belgique offrira au Pape à l'occasion de son jubilé sacerdotal.

Nécrologie. — On annonce la mort du général Bertin, ancien ministre de la guerre belge, décédé à l'âge de quatre-vingt ans, au château de Cheratte.

Le général Bertin a pris une part active à la Révolution de 1830, en qualité de simple volontaire. Plus tard, il entra dans l'armée, où il conquit rapidement ses grades.

En 1858, lors de la formation du cabinet Frère-Rogier, le général Bertin prit le portefeuille de la guerre qu'il abandonna en 1859 après le vote hostile de la Chambre sur le premier projet de fortifications d'Anvers.

Le drapeau rouge en cassation. — La première chambre de la cour suprême s'est occupée hier du pourvoi formé par un boulanger d'Alost, M. Fonteyn, condamné récemment par le juge de paix de cette ville à 5 fr. d'amende pour avoir arboré à la façade de sa maison, malgré la défense du bourgmestre, un drapeau rouge. Ce jugement avait été confirmé par le tribunal correctionnel de Termonde, appelé à statuer en degré d'appel de cette décision. Devant le tribunal de Termonde, le prévenu, par l'organe de son conseil, Me G. Degreef, avait fait en vain valoir que le fait imputé à son client était une infraction politique de la compétence exclusive de la cour d'assises, et, en ordre subsidiaire l'inconstitutionnalité du règlement de police édicté par le bourgmestre d'Alost.

La cour de cassation, statuant sur les conclusions de M. l'avocat général Bosch a rejeté le pourvoi.

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX. — Bulletin de la séance du 15 mai 1887. — Versements : Roubaix, 276 déposants, 48 nouveaux, 40,093 »». Succursale Lannoy 42 déposants, 8 nouveaux, 7.715 »». Succursale Croix : 5 déposants, 4 nouveaux, 2010 »». Total des versements 50,718

Remboursements. Roubaix : 96 remboursements effectués, 26,859 »». Succursale Lannoy : 6 remboursements effectués, 1297,67. Succursale Croix : 0 remboursements effectués, »»»,»». Total des remboursements : 28 157 15.

Les opérations du mois de mai sont suivies : A Roubaix, par MM. E. Lecomte-Scrépel et J. Dujardin, directeurs. A Lannoy, par M. Parent-Desbonnerie. A Croix, par MM. E. Jourdeuil et H. Delesalle.

Le Caissier, FREMONT.

CAISSE D'EPARGNE DE TOURCOING. — Séance du 15 avril. — Somme versée à Tourcoing par 97 déposants, dont 21 nouveaux, 28,479 fr. »»., Somme versée à Halluin, par 7 déposants, dont 2 nouveaux 750.»». Somme versée à Linselles, par 5 déposants, dont 2 nouveaux 2054 »». Somme versée à Roncq, par 7 déposants, dont 3 nouveaux, 5100. Somme versée à Bondues, par 5 déposants, dont 1 nouveau, 2382. Somme versée à Bousbecque par 1 déposant, dont 0 nouveau, 45.»». Total des recettes de la semaine : 39,007 fr. »».

Remboursements : à Tourcoing, à 32 déposants, francs 24,431,17. A Halluin, à 1 déposant, 971.02. A Linselles, à 3 déposants, 2094 92. A Roncq, à 3 déposants, 4074.»». A Bondues, à 2 déposant, 251,»». A Bousbecques, à » déposant, »»».»» Total des remboursements de la semaine, fr. 31,732.11

Administrateurs du mois de mai 1887 : A Tourcoing, MM. P. Duquesnoy et J. Tack — A Halluin, M. Wattel-Roy. A Linselles, M. H. Lepers. A Roncq, M. Ch. Couvreur. A Bondues, M. Eloi Delfortrie. A Bousbecque, M. E. Vanaudreweld. *Le Caissier*, A. PALLARD

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX. — Déclarations de naissances 15 mai.* — Rosalie Lefebvre, rue de l'Ouest, 103. — Clémence Daudet, rue de Beaurepaire, cour Deplanque, 13. — Eugénie Destobbeleer, rue de la Guinguette, 97. — Céline Verfaille, rue de la Paix, cour Guillaume Lefebvre, 5. — Marguerite Rombaut, Quai de Calais, 2. — Maurice Beyls, rue du Tilleul, 123. — Emile Coutteman, rue de l'Ommelet, cour Lehoucq, 12. — Helena Demeulenaer, chemin de la Makellerie, maisons Briet. — Marie Hendrickx, rue Philippe-le-Bon, 5. — Hélène Roulants, rue Cadeau, 37. — Sidonie Vergison, Grande-Cité, 41. — Jeanne Vanneste, rue d'Arcole, cité Saint-Jean, 13. — *Publications de mariage du 15 mai.* — Jérôme Wolf, 28 ans, receveur des contributions, et Prudence Dubois, 33 ans, sans profession — Emile Lereuge, 36 ans, apprêteur, rue du Tilleul, maison Bucson, et Irma Delattre, 26 ans, bobineuse, rue Fabert, 10. — Louis Debussy, 23 ans, tisserand, et Eudoxie Geerlandt, 21 ans, tisserande, rue Archimède, 51. — Henri Catteau, 35 ans, rentreur, chemin des Couteaux, et Octavie Badart, 23 ans, repasseuse, rue des Sept-Ponts, 81. — Théophile Deweirdt, 45 ans, marchand de légumes, rue d'Inkermann, 145. — Julie Marischael, 31 ans, ménagère, rue Pellart, 7. — Liévin Deneel, 29 ans, fileur, rue Blanchemaille, cour Franck, 4, et Emérence Thérin, 24 ans, blanchisseuse, rue du Fontenoy, 3. — Edmond Mestdagh, 24 ans, coiffeur, rue de l'Epeuis, cour Saint-Joseph